

Compte rendu de l'assemblée générale du 18 mai 2024

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le samedi 18 mai 2024 dans la salle des associations de la Galle à Uchaux.

La présidente, Annie Gibert ouvre la séance à 18h

32 adhérents sont présents, 13 ont envoyé un pouvoir .

Se sont excusés : Madame le Maire d'Uchaux représentée par Madame Avon adjointe , Monsieur le Maire de Mondragon

- L'article 4 des statuts de l'association précise : « *L'assemblée générale comprend tous les membres de l'association à quelque titre qu'ils soient affiliés et ne délibère valablement que si le quart des membres est présent* » . Cette disposition étant respectée , l'assemblée peut valablement délibérer.
- L'article 14 des statuts ne prévoyant pas l'obligation de tenir une assemblée générale extraordinaire pour procéder à la dissolution de l'association , cette assemblée peut valablement délibérer sur cette question mise à l'ordre du jour .

La présidente, expose l'ordre du jour :

1. Rapport moral
 - Rétrospective de 18 ans d'actions humanitaires à Soloba
 - Le point sur les dernières réalisations
2. Compte rendu financier année 2023
3. Rapport de la vérificatrice aux comptes
4. Compte rendu financier au 18 mai 2024
5. Rapport de la vérificatrice aux comptes
6. Questions diverses
7. Résolution portant sur la dissolution de l'association
8. Résolution portant sur la liquidation des biens de l'association
9. Résolution portant sur la nomination d'un ou plusieurs liquidateurs
10. Résolution sur la nouvelle adresse de correspondance

Rapport moral

La présidente présente un diaporama pour rappeler toutes les réalisations effectuées sur le territoire de la commune de Yallankoro Soloba depuis la création de l'association en 2006. Elle porte ensuite à la connaissance des adhérents les dernières réalisations effectuées , sur fonds propres , depuis la dernière assemblée générale le 13 mai 2023 jusqu'à la présente assemblée générale . A savoir : réalisation d'une AEPS dans les hameaux Moussaouléna Kalfakorola l'achat de fournitures scolaires pour tous les établissements de la commune ainsi que l'achat de matériel sanitaire pour les dispensaires et les maternités.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité

Rapport financier 2023

Jorge Dias , trésorier , porte à la connaissance de l'assemblée le détail des charges et des produits financiers réalisés en 2023 qui font ressortir un bilan négatif de 29 803€ et un solde de trésorerie positif de 60 144€

Maryvonne Hammerly, vérificatrice aux comptes, lit son rapport qui donne « *quitus aux responsables de l'association EMYS pour la gestion des comptes de l'année 2023.*».

Le rapport financier est adopté à l'unanimité

Rapport financier 2024

Jorge Dias , trésorier , porte à la connaissance de l'assemblée le détail des charges et des produits financiers réalisés en 2024 qui font ressortir un bilan négatif de 59 537€ et un solde positif de trésorerie de 607€ .

Maryvonne Hammerly, vérificatrice aux comptes, lit son rapport qui donne « *quitus aux responsables de l'association EMYS pour la gestion des comptes du 1^{er} janvier au 18 mai 2024* ».

Elle adresse ses sincères félicitations au trésorier Jorge Dias pour la qualité de son travail et la rigueur de sa gestion .

Le rapport financier est adopté à l'unanimité

Questions diverses :

En réponse à des questions d'adhérents la Présidente se félicite que toutes les infrastructures réalisées sur place depuis 2006 continuent à bien fonctionner, que les Maliens se sont pris en charge pour leur entretien et qu'ils se donnent maintenant les moyens de leur propre développement . Elle confirme que les contacts ne sont pas rompus avec Soloba et que les relations amicales ne peuvent que se poursuivre.

Résolution portant sur la dissolution de l'association EMYS

La présidente rappelle les motifs qui conduisent le conseil d'administration à proposer la dissolution de EMYS : interdiction faite par le gouvernement malien aux ONG françaises d'intervenir sur place, impossibilité de se rendre au Mali . L'assemblée générale après avoir entendu l'exposé de la Présidente décide de dissoudre l'association, à compter du 18 mai 2024 et d'ouvrir la phase de liquidation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Résolution portant sur l'attribution des biens de l'association

Après avoir entendu l'inventaire des biens de l'association, l'assemblée générale décide, conformément à l'article 15 des statuts , de leur attribution selon les modalités suivantes :

- Layette, maillots de sport aux Restos du Cœur , à charge pour eux de les ventiler dans leurs structures concernées
 - Excédent de trésorerie et rétrocession des créances à venir : Il s'agit d'un reliquat à la Société Générale pour assurer la fermeture du compte qui sera abondé par la rétrocession par la Maif de la part de cotisation annuelle devenue sans objet suite à la dissolution de l'association. Cet excédent comprend également un fonds de caisse et de l'argent liquide en FCFA qui servira à payer les dernières factures .
- Le reliquat sera versé aux Resto du cœur

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Résolution portant sur la désignation des liquidateurs

L'assemblée générale décide de nommer Mesdames Annie Gibert , Michèle Saura et Monsieur Jorge Dias en qualité de liquidateurs. Elle confère aux liquidateurs les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations en cours, procéder au recouvrement des créances, payer les dettes éventuelles selon les modalités définies dans la résolution précédente ainsi que le pouvoir d'accomplir toutes les formalités déclaratives et de publicité liées à la dissolution.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Résolution portant sur la correspondance :

L'assemblée générale décide de fixer au 195 chemin de la Comtesse le lieu où la correspondance doit être adressée et à celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être conservés

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

En conclusion de la réunion, la Présidente refait un historique rapide de la genèse de l'association et livre un témoignage personnel émouvant sur la manière dont elle a vécu cette aventure humaine .

Elle adresse ensuite ses remerciements à tous ceux qui ont apporté leur contribution financière pour la mise en œuvre des projets : collectivités territoriales , organismes publics , associations et adhérents pour leurs dons , leur cotisation et leur implication dans les manifestations destinées à récolter des fonds . Elle a également remercié tous les membres fondateurs toujours actifs dans l'association qui l'ont soutenue et épaulée depuis la création ainsi que tous ceux qui sont allés, toujours à leur frais, au Mali parfois à plusieurs reprises.

Elle dévoile qu'elle a reçu par mail ou par courrier plusieurs lettres d' adhérents félicitant l'association pour tout le travail accompli .

Jo Saura , vice-président s'exprime également avec émotion pour dire que malgré la tristesse de la situation , il y a de grandes satisfactions qui doivent reconforter . Il adresse un hommage appuyé à Samba Diallo ainsi qu'à Annie et Daniel Gibert .

Samba Diallo prend ensuite la parole pour dire toute son émotion et remercier tous ceux qui avaient répondu à son appel pour apporter pendant 18 ans leur aide au village de ses ancêtres .

L'ordre du jour étant épuisé la présidente lève la séance à 19 h15

La présidente

Annie Gibert



La secrétaire

Michèle Saura



Le trésorier

Jorge Dias

